

**NOUVELLES EXIGENCES
ET RENSEIGNEMENTS PRODUITS**

1 Le rapport annuel 2013 du Distributeur présente l'ensemble des informations requises
2 en vertu de l'article 75 de la Loi sur la Régie de l'énergie (la « Loi »). Il intègre, tel que
3 prévu au 5^{ème} paragraphe de cet article, les renseignements additionnels requis qui
4 découlent des diverses décisions rendues par la Régie subséquentement à l'entrée en
5 vigueur de la Loi.

6 La section 1 présente les nouvelles exigences de rendre compte pour le rapport annuel
7 2013 suite aux décisions émises par la Régie. La section 2 présente, quant à elle, sous
8 forme de tableau, la liste complète des renseignements divulgués, ainsi que la
9 référence aux pièces du rapport et aux décisions afférentes.

1 NOUVELLES EXIGENCES

1.1 Décision D-2013-037 (Dossier tarifaire R-3814-2012)

1.1.1 Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques

10 Dans sa décision D-2013-037¹ émise le 12 mars 2013, la Régie demande au
11 Distributeur de créer un compte d'écart pour les coûts relatifs au Bureau de l'efficacité
12 et de l'innovation énergétiques (« BEIÉ ») et d'y porter, à compter de l'année 2013, la
13 différence entre les coûts encourus et ceux autorisés.

14 Le suivi du compte d'écart relatif au BEIÉ est présenté à la pièce HQD-4,
15 document 3.5.

1.1.2 Activités promotionnelles en vertu de l'article des CDSÉ - Suivis

16 Dans sa décision D-2013-037² émise le 12 mars 2013, la Régie a approuvé la
17 proposition du Distributeur de présenter, dans le cadre de son rapport annuel, le suivi
18 des activités promotionnelles réalisées en vertu de l'article 2.3 des Conditions de service
19 d'électricité (« CDSÉ »).

20 Le suivi pour l'année 2013 est produit à la pièce HQD-10, document 4.

¹ D-2013-037, paragraphe 282

² D-2013-037, paragraphe 621

1.2 Décision D-2013-120 (Dossier R-3832-2013) – Poste Duchesnay

1 Dans sa décision D-2013-120³ émise le 1^{er} août 2013, la Régie autorise la réalisation du
2 poste Duchesnay et son raccordement au réseau de distribution. Elle demande au
3 Distributeur de présenter, dans son rapport annuel, un tableau de suivi des coûts réels
4 du projet et un suivi de son échéancier avec, le cas échéant, l'explication des écarts
5 majeurs relatifs aux coûts et aux échéances.

6 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 4.

1.3 Décision D-2013-155 (Dossier R-3853-2013) – Projet SOGEM

7 Dans sa décision D-2013-155⁴ émise le 25 septembre 2013, la Régie autorise le projet
8 Solutions d'ordonnancement et de gestion des équipes mobiles (« projet SOGEM ») qui
9 consiste en la mise en place d'une solution d'ordonnancement, de répartition et de
10 visualisation des travaux et d'une solution de mobilité pour les équipes sur le terrain.
11 Elle demande au Distributeur de faire état du suivi du projet dans le cadre de son
12 rapport annuel ainsi que dans le cadre du dossier tarifaire annuel. Le Distributeur
13 présente donc un tableau de suivi des coûts réels du projet et un suivi de son
14 échéancier avec, le cas échéant, l'explication des écarts majeurs relatifs aux coûts et
15 aux échéances.

16 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 10.

1.4 Décision D-2013-205 (Dossier R-3858-2013) – Poste Fleury

17 Dans sa décision D-2013-205⁵ émise le 19 décembre 2013, la Régie autorise la
18 réalisation du poste Fleury à 315-25 kV et les travaux de raccordement du poste au
19 réseau de distribution ainsi que les travaux de conversion de ses charges de 12 kV à
20 25 kV. Elle demande au Distributeur de présenter, dans son rapport annuel, un tableau
21 de suivi des coûts réels du projet et un suivi de son échéancier avec, le cas échéant,
22 l'explication des écarts majeurs relatifs aux coûts et aux échéances.

23 La présentation requise est produite à la pièce HQD-6, document 13.

³ D-2013-120, page 21

⁴ D-2013-155, page 9

⁵ D-2013-205, page 16

1.5 Décision D-2014-034 (Dossier R-3842-2013) - Demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement

1 Dans sa décision D-2014-034⁶ émise le 4 mars 2014, la Régie demande au
2 Transporteur et au Distributeur de soumettre, à compter de 2013, un rapport des
3 auditeurs indépendants portant spécifiquement sur la conciliation entre les états
4 financiers à vocation générale établis selon les normes internationales d'information
5 financière et les états financiers réglementaires.

6 De plus, elle rappelle, dans sa décision D-2014-034⁷, sa demande de soumettre,
7 conformément à sa décision D-2013-037⁸, un rapport spécifique des auditeurs
8 indépendants portant sur la conciliation entre les états financiers statutaires en vertu des
9 principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et les états financiers
10 statutaires en vertu des IFRS.

11 Le rapport des auditeurs indépendants est produit à la pièce HQD-2, document 2.2.

1.6 Décision D-2014-037 (Dossier tarifaire R-3854-2013)

1.6.1 Suivi du Projet LAD – Phase 1

12 Dans sa décision D-2014-037⁹ émise le 6 mars 2014, la Régie demande au Distributeur
13 de déposer, à compter de 2013, le suivi annuel du Projet LAD – Phase 1, sur une base
14 annuelle et cumulative, dans son rapport annuel.

15 Le suivi demandé est produit à la pièce HQD-6, document 19.

⁶ D-2014-034, paragraphe 420

⁷ D-2014-034, paragraphe 421

⁸ D-2013-037, page 40

⁹ D-2014-037, paragraphe 447

1.6.2 PGEÉ – Programme « Produits économiseurs d'eau »

- 1 Dans sa décision D-2014-037¹⁰ émise le 6 mars 2014, la Régie demande au Distributeur
- 2 de présenter, dans son prochain rapport annuel, un état d'avancement détaillé du
- 3 programme *Produits économiseurs d'eau*, incluant une analyse des résultats du mode
- 4 de distribution par internet.
- 5 L'état d'avancement est produit à la pièce HQD-7, document 3, section 4.

¹⁰ D-2014-037, paragraphe 463

2 LISTE DES RENSEIGNEMENTS PRODUITS

Décision	Renseignements	Pièce
D-2002-175	Conciliation des données réelles statutaires 2013 du Distributeur et des données auditées du rapport annuel 2013 d'Hydro-Québec	HQD-2, document 1
D-2003-93	Conciliation des résultats statutaires et réglementaires, conciliation de l'actif total statutaire et de la base de tarification, passif présumé	HQD-2, document 2.1
D-2013-037 D-2014-034	Rapport des auditeurs indépendants sur la conciliation PCGR/IFRS des états financiers à vocation générale du Distributeur et sur la conciliation des états financiers à vocation générale selon les IFRS avec les états financiers réglementaires	HQD-2, document 2.2
D-2005-34, D-2004-47	Comparaison des résultats réglementaires et des revenus requis reconnus pour l'année 2013	HQD-2, document 3
D-2009-016	Mécanisme de récupération des charges d'exploitation associées aux pannes majeures	HQD-2, document 3.1
D-2005-129, D-2004-115	Suivi des contrats d'approvisionnement	HQD-3, document 1.1
D-2002-175, D-2003-93	Détail des sources d'approvisionnement, bilan réel offre-demande en puissance et taux de pertes de distribution	HQD-3, document 1.2
D-2007-44	Utilisation de la dispense de recourir à la procédure d'appel d'offres pour les contrats d'approvisionnement de court terme	HQD-3, document 1.3
D-2006-34, D-2006-149	Adhésion à l'option d'électricité interruptible pour la clientèle de moyenne puissance et utilisation de l'option d'électricité interruptible pour la clientèle de grande puissance	HQD-3, document 2.1
D-2006-34	Suivi de l'option d'électricité additionnelle	HQD-3, document 2.2
D-2003-93	Base de tarification (mensuelle et moyenne des 13 soldes)	HQD-4, document 1
D-2003-93, D-2010-022	Évolution de la base de tarification	HQD-4, document 2

Décision	Renseignements	Pièce
D-2005-34, D-2010-022	Suivi des comptes d'écart relatifs aux ventes et aux achats d'électricité, de combustibles et de service de transport	HQD-4, document 3.1
D-2010-022	Suivi du compte d'écart relatif au tarif de maintien de la charge	HQD-4, document 3.2
-	Suivi des comptes d'écart relatifs aux projets majeurs	HQD-4, document 3.3
D-2012-024	Suivi du compte d'écart relatif au coût de retraite	HQD-4, document 3.4
D-2013-037	Suivi du compte d'écart relatif au BEIÉ	HQD-4, document 3.5
-	Suivi des investissements inférieurs à 10 M\$	HQD-5, document 1
D-2005-103	Projet de réhabilitation du 201 Jarry ouest, Montréal	HQD-6, document 1
D-2005-140	Programme d'automatisation du réseau	HQD-6, document 2
D-2012-048	Raccordement du poste Lefrançois	HQD-6, document 3
D-2013-120	Raccordement du poste Duchesnay	HQD-6, document 4
D-2008-109	Réaménagement de l'échangeur Dorval	HQD-6, document 5
D-2009-050	Raccordement du poste Anne-Hébert	HQD-6, document 6
D-2009-080	Raccordement du village de La Romaine	HQD-6, document 7
D-2012-112	Conversion du poste Charland	HQD-6, document 8
D-2010-132	Raccordement du poste Limoilou	HQD-6, document 9
D-2013-155	Projet SOGEM	HQD-6, document 10
D-2010-161	Raccordement du poste Saint-Bruno-de-Montarville	HQD-6, document 11
D-2011-026	Raccordement du poste Bélanger	HQD-6, document 12
D-2013-205	Raccordement du poste Fleury	HQD-6, document 13
D-2011-084	Raccordement du poste de Charlesbourg	HQD-6, document 14
D-2011-086	Projet CATVAR	HQD-6, document 15
D-2011-095	Centrale thermique Akulivik	HQD-6, document 16
D-2011-188	Raccordement du poste Henri-Bourassa	HQD-6, document 17

Décision	Renseignements	Pièce
D-2012-150	Transfert des charges du poste Port-Daniel	HQD-6, document 18
D-2014-037	Projet LAD – Phase 1	HQD-6, document 19
D-2003-62	Service Visilec	HQD-7, document 1
D-2002-175	Liste des programmes commerciaux et des programmes d'économie d'énergie	HQD-7, document 2
D-2010-022	Plan global en efficacité énergétique – Suivis	HQD-7, document 3
D-2003-93, D-2007-12, D-2010-022	Coût et description de la dette	HQD-8, document 1
D-2003-93	Taux de rendement réel des capitaux propres	HQD-8, document 2
D-2004-47	Taux de capitalisation – Hydro-Québec	HQD-8, document 3
D-2003-93	Taux de rendement réel de la base de tarification	HQD-8, document 4
D-2006-46, D-2010-022, Code de conduite Section 8	Application du Code de conduite	HQD-9, document 1
D-2002-175	Indicateurs de performance des activités du Distributeur	HQD-9, document 2
D-2002-175	Bilan des plaintes de la clientèle reçues par le Distributeur	HQD-9, document 3
D-2002-175	Évolution annuelle de l'effectif en équivalent temps complet	HQD-10, document 1
D-2002-175	Historique des ventes, des produits des ventes, des abonnements et de la consommation	HQD-10, document 2
D-2002-175	Nombre de kilomètres de lignes de distribution par niveau de tension	HQD-10, document 3
D-2013-037	Suivi des activités promotionnelles	HQD-10, document 4
D-2002-175	Organigrammes	HQD-11, document 1
D-2002-175	Publications d'Hydro-Québec	HQD-11, document 2